

# Classement des parcs résidentiels de loisirs

## Enjeux

Le 22 juillet 2009, la loi de développement et de modernisation des services touristiques est publiée (Loi n° 2009-888). Cette dernière a pour objectif essentiel de faire évoluer l'hébergement touristique afin de satisfaire, d'une part, aux nouvelles attentes des touristes français et étrangers, mais aussi de :

- Réactualiser le référentiel de 1980,
- Instituer le classement de 1 à 5 étoiles,
- Inciter à la modernisation des parcs résidentiels de loisirs,
- Intégrer de nouveaux critères (développement durable, propreté...),
- Introduire des critères « à la carte » permettant de préserver la diversité de l'offre,
- Limiter le classement à 5 ans,
- Publication des établissements classés par Atout France

## Vos obligations

La demande de classement n'est pas obligatoire. Chaque établissement pourra, sur la base du volontariat, se soumettre à un audit pour estimer son niveau de prestations.

Dans le cadre d'une demande de classement, l'exploitant doit obligatoirement faire appel à un cabinet accrédité par le COFRAC.

## Installations concernées

Parc Résidentiel de Loisirs exploités en régime hôtelier (PRL) : Un parc résidentiel de loisirs est un terrain aménagé au sens du 1° de l'article R.\*111-32 du code de l'urbanisme et soumis à des normes en application de l'article R.\*111-46 du même code. Article D.333-3 du code du tourisme

Les installations d'un parc résidentiel de loisirs exploité sous régime hôtelier sont destinées à la location, à la semaine, ou au mois, pour une clientèle qui n'y élit pas domicile. Article D.333-4 du code du tourisme

## Offre DEKRA

En tant qu'organisme accrédité, DEKRA Industrial intervient lors de vos procédures de classement pour inspecter votre établissement selon les critères prévus par la réglementation :

- L'inspection est réalisée à partir d'un examen documentaire, visuel et fonctionnel. Elle est fondée sur un ensemble de 175 critères obligatoires et de critères « à la carte », variables en fonction du classement demandé et des types d'emplacements présents sur le site.
- La remise d'un rapport de contrôle comprenant une attestation de visite se concluant par un avis favorable ou défavorable.

## Formation

DEKRA Industrial met en place les formations suivantes liées au domaine de l'hôtellerie :

- Formations CHSCT, Formation environnement (gestion de l'eau, gestion des déchets...), Formation incendie, Formation secourisme...

## Zoom sur la Réglementation

- Code du tourisme : Art. L311-6 et D311-4 à D311-11
- Arrêté du 4 juin 2010 fixant les normes et la procédure de classement des parcs résidentiels de loisirs

## Prestations complémentaires

Pour compléter son offre, DEKRA Industrial vous propose les prestations suivantes :

- Prestation d'accessibilité aux personnes handicapées,
- Vérifications réglementaires dans les établissements recevant du public (ERP),
- Vérification des installations électriques,
- Contrôle et vérification des équipements de loisirs et de plein air.